

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Procès-verbal 2024-02

Le 07 juin 2024, le COSP de l'INSPÉ de Bretagne s'est réuni à 14h sous la présidence de M. André TRICOT.

Membres des universités partenaires		
Gilles BEDOUX	Université de Bretagne Sud	
Gilles PINTE	Université de Bretagne Sud	Présent
Thomas FRINAULT (suppléant de Céline PIQUEE)	Université Rennes 2	Présent
Gaïd LE MANNER	Université Rennes 2	Excusé
Carole NOCERA-PICAND	Université de Rennes 1	
Karel PRAVDA-STAROV	Université de Rennes 1	Excusé
Raphaël TRIPIER	Université de Bretagne Occidentale	Présent
Myriam GUICHARD	Université de Bretagne Occidentale	
Membres désignés par le conseil de l'INSPÉ de Bretagne		
Olivia PAUL	INSPÉ de Bretagne	Présente
David CORRE	INSPÉ de Bretagne	Excusé
Gurvan LE GUENNEC	INSPÉ de Bretagne	Présent
Christian LORINQUER	INSPÉ de Bretagne	Présent
Membres désignés par le Recteur		
André TRICOT	Université de Montpellier	présent
David GUILLERME	Rectorat de Rennes	Présent
Marc GIMONET	CANOPÉ	Excusé
Raphaël ROTH	INSEAC	Présent (excusé à partir de 15h)

En plus des membres du COSP, assistaient à la séance :

Nathalie BONNETON-BOTTÉ (DA Recherche, INSPÉ, UBO), Nicolas TOCQUER (Directeur, INSPÉ-UBO), Pierre-Yves JOUAN (DA Numérique) ; Rozenn NÉDÉLEC (DA Formation continue, INSPÉ-UBO) ; Jean-Noël BLOCHER, responsable du service recherche et relations internationales (SERRI), Loïc PULIDO (CRRE, UQAC, Visio).

Le président André Tricot ouvre la séance et organise un tour de table afin de présenter les nouveaux membres du COSP : Raphaël TRIPIER (nouveau VP recherche UBO) ; David GUILLERME (CARDIE, Délégué Régional académique en charge de l'EAC et du CNR) ; Thomas FRINAULT (VP CFVU RENNES 2) en suppléance de Céline piquée (VP finance Rennes 2). Nathalie Bonneton-Botté annonce l'arrivée de Karel PRAVDA-STAROV, directeur de l'UFR de mathématiques à l'Université de Rennes et directeur de l'IREM, excusé ce jour (en remplacement de Julien Sebag).

Ordre du jour :

I-Informations

1. Point d'étape sur la plateforme CoREEB et son conseil éditorial
2. Informations générales sur la réforme en cours
3. Adoption de deux chartes d'encadrement et de réalisation d'un mémoire MEEF par le conseil d'institut
4. Exploitation et reconduction de l'enquête relative à l'unité enseignement à la recherche
5. Création d'un diplôme universitaire Médiation, éducation à l'environnement et recherche en éducation (MEER-edu)
6. Implication de l'INSPÉ de Bretagne dans la réponse à l'AMI SHS
7. Prochain séminaire France-Québec

II-Délibérations mises au vote

8. Évaluation de la formation : préconisations au conseil d'institut et à la direction

I-Informations

1 . Point d'étape sur la plate-forme CoREEB et son conseil éditorial

Mme BONNETON-BOTTÉ, directrice adjointe recherche, rappelle la genèse de la plateforme. Son objectif est de réunir tous les acteurs intervenant dans le champ de la recherche en éducation en Bretagne. Elle permettra également la mise en réseau des chercheurs et des praticiens. Une nouvelle convention-cadre sera signée prochainement par l'UBO, l'INSPÉ et l'Académie. Cette convention vise à sécuriser l'accès aux terrains de recherche. Deux protocoles ont été signés cette année sur la base de l'ancienne convention. Une démarche de communication auprès des DASEN sera à entreprendre pour faire connaître les fonctions de ce dispositif.

La convention prévoit aussi la co-crédation d'une plateforme qui permettra la structuration, la valorisation et la dissémination des travaux de recherche en éducation.

Un Comité de pilotage (COPIL) existe depuis deux années entre l'INSPÉ et l'Académie pour travailler autour de cette plate-forme. Le COPIL était à l'arrêt suite au départ de l'ancien CARDIE. La conception du texte réglementant le conseil éditorial et scientifique de la plateforme va pouvoir reprendre grâce à l'arrivée de M. GUILLERME à la CARDIE.

Le responsable du SERRI, M. BLOCHER, fait une présentation de la maquette. Il s'agit d'une version de préproduction. Tout est accessible depuis une page d'accueil qui présente également les actualités. Les ressources issues des collectifs de recherche seront éditorialisées et mises en ligne avec l'accord du ou de la responsable de l'action recherche et du comité éditorial de la plateforme. Cette plateforme sera interactive en permettant aux usagers de réagir (compléter, commenter) les ressources déposées. Nathalie BONNETON-BOTTÉ rappelle que cette démarche répond aussi à un besoin identifié par l'académie de pouvoir repérer les professionnels de l'Académie engagés dans des projets.

David GUILLERME indique que la plate-forme sera très utile pour établir une cartographie des projets accompagnés par la recherche, ce qui relève aussi d'une volonté ministérielle, notamment dans le cadre des projets du Conseil National de la Refondation (CNR) - Notre école, faisons-la ensemble.

M. LORINQUER indique que les étudiants ont parfois des difficultés à repérer et indiquer, dans leurs travaux, les ressources scientifiques. La plate-forme pourra aussi leur être utile.

M. ROTH souligne que l'INSEAC pourrait aussi contribuer à la valorisation de la plate-forme recherche. Dans le cadre de l'inventaire des recherches sur le territoire breton, cela facilitera grandement le recensement.

2. Informations générales sur la réforme en cours

Le directeur de l'INSPÉ de Bretagne, M. TOCQUER, rappelle qu'il a précédemment fait un point en conseil d'institut sur le projet de réforme en cours. Il présente aux membres du COSP ses principaux éléments. Les concours de recrutement de l'éducation nationale seront positionnés en fin de L3 à compter de la session 2025. Les concours niveau master seront maintenus durant deux années, de manière transitoire.

Dans le prochain modèle, les élèves fonctionnaires recevront une gratification en M1 et une rémunération en M2. La titularisation interviendra en fin de master.

Une licence PPE sera créée, d'un volume de 1500 heures. Un premier texte de cadrage a été diffusé. Cette réforme vise à faciliter le développement d'un vivier de futurs enseignants et personnels de l'éducation.

Les étudiants qui intégreraient cette licence seraient dispensés des épreuves écrites du CRPE, à condition d'avoir validé le premier bloc de formation disciplinaire (et à l'intérieur sans compensation le français et les mathématiques). Les étudiants sortant de licence disciplinaire pourront également se présenter au CRPE, et devront quant à eux passer l'ensemble des épreuves.

Au sein de l'INSPÉ de Bretagne, une réflexion est engagée concernant la licence. Un groupe de réflexion entre l'INSPÉ et les VP CFVU des quatre universités est constitué depuis les premières annonces de la réforme. L'équipe de direction et les responsables de site sont aussi mobilisés. Des visios de présentation de la réforme ont été organisées et un MOODLE regroupant l'ensemble des documents a été mis à disposition de l'ensemble de la communauté. Le séminaire de l'INSPÉ de Bretagne, à Guidel, réunissant BIATSS et formateurs a également été l'occasion de présenter les premiers éléments de cette réforme.

L'INSPÉ de Bretagne souhaite s'inscrire dans la dynamique portée par le réseau des INSPÉ et proposer la future licence PPE. L'enjeu est fort pour l'institut comme pour l'UBO, en termes de positionnement dans l'académie de Rennes et d'ancrage territorial.

La réforme prévoit que les lauréats concours soient accueillis en master, ce qui se traduira donc par une diminution forte des effectifs. L'INSPÉ de Bretagne en portant cette licence assurera le maillage territorial tout en veillant à ne pas entrer en concurrence avec les partenaires universitaires. Les capacités d'accueil en licence PPE devront de ce fait être maîtrisées.

Le directeur évoque la question des sujets 0 du concours actuellement diffusés et perçus comme très simples par les formateurs.

M. FRINAULT, VP CFVU Rennes 2, s'interroge sur le double accès au CRPE et les capacités d'accueil.

Il précise que l'Université Rennes 2 n'a pas d'intention de porter une licence PPE ; ce point est acquis. Un partenariat serait cependant intéressant. Il y a pour l'université Rennes 2, une ouverture de module pro préparatoire (majeure/mineure) proposée pour des étudiants qui voudraient quitter la licence.

M. TOCQUER de Bretagne salue la qualité des échanges avec les quatre universités et la clarté des prises de position des universités, alors là même que ce projet génère des inquiétudes. Pour l'oral 2 du concours, l'INSPÉ de Bretagne réfléchit actuellement à la manière de proposer un appui aux étudiants de licence inscrits dans les universités.

3. Adoption de deux chartes : encadrement et réalisation du mémoire MEEF

Suite à une première enquête évaluant l'UE3 Recherche (2022-2023) pour les 24 parcours de master MEEF, la nécessité de documents de cadrage clarifiant les modalités d'encadrement a émergé. Une charte à l'attention des étudiants et une à l'attention des formateurs et formatrices ont été produites au sein du Bureau Recherche de l'INSPÉ de Bretagne et avec les référents recherche. Mme BONNETON-BOTTÉ remercie M. PINTE qui a transmis le modèle ayant cours à l'UBS. Les deux documents ont été présentés au séminaire de Guidel et seront travaillés également lors des séminaires de site de fin d'année. Une formation de formateurs permettra également de communiquer autour de ces documents. Les deux chartes ont été adoptées à l'unanimité en conseil d'institut le 19 avril 2024. Il est à noter que les représentants des étudiants ont salué l'existence ces ressources très attendues.

M. TOCQUER demande si de tels documents existent dans les autres universités. A l'université Rennes 2, M. FRINAULT n'en a pas connaissance. Certains masters, à l'UBO, produisent ce type de document. Mme BONNETON-BOTTÉ précise que la philosophie est de clarifier le contrat entre l'étudiant et l'encadrant.

M. TOCQUER souligne que le travail de recherche doit s'ancrer dans la pratique professionnelle comme indiqué dans l'arrêté de master MEEF, or il rappelle que l'enquête avait permis de révéler que ce n'était pas toujours le cas.

Mme BONNETON-BOTTÉ précise que ces documents ont vocation à circuler du côté des universités partenaires. Le vice-président recherche de l'UBO remercie la directrice adjointe à la recherche d'avoir engagé cette démarche de clarification des attendus.

4. Exploitation et reconduction de l'enquête recherche

Mme BONNETON-BOTTÉ présente la reconduction de l'enquête sur l'UE3 recherche et ses principaux résultats rassemblés dans un rapport. Le questionnaire inspiré du guide HCERES se fonde sur ce qui est attendu d'une formation de niveau master. Les représentants étudiants avaient connaissance de l'évaluation de l'UE dès le début de l'année. L'enquête a été proposée en mai. Une première analyse a pu être faite. Le document est accessible sur le MOODLE COSP, il sera mis à disposition de l'ensemble des collègues sur le MOODLE BRI et sera un appui pour les séminaires de site.

Elle revient en premier lieu sur les points à améliorer : Les étudiants déclarent avoir peu de connaissances des laboratoires d'appui de l'INSPÉ de Bretagne, peu de connaissance des possibilités de valorisation de leur recherche, peu de formation « par » la recherche (La Directrice adjointe précise qu'en effet le master MEEF ne facilite pas les stages de recherche, et la participation aux colloques reste financièrement difficile à organiser).

Les points d'appui sont les suivants : les étudiants se déclarent mieux suivis dans leurs travaux de recherche (gain de 14 points par rapport à l'année précédente). Une grande majorité d'entre eux estiment que le mémoire contribue à la construction de leur identité professionnelle. Du point de vue des compétences développées, ils déclarent plus particulièrement avoir appris à effectuer de la veille scientifique, à développer une méthode scientifique ou encore à coopérer. Concernant l'encadrement, la charte participera certainement à l'harmonisation des pratiques. Dans le cadre d'un séminaire académique ou d'une formation de formateurs, des ateliers de co-développement pourraient être une modalité intéressante de partage des pratiques.

M. TRIPIER souligne la qualité de l'enquête et de la démarche de clarification de l'encadrement des travaux de recherche. Il demande que ces documents lui soient communiqués.

M. TOCQUER souligne que ce type de démarche d'évaluation de la formation relève d'une méthode de l'institut et d'une volonté d'être dans une démarche d'autoévaluation.

M. TRIPIER demande si ce travail peut être partagé avec d'autres composantes de l'université. Mme BONNETON-BOTTÉ propose que ces documents (documents d'encadrement, questionnaire, rapport) soient partagés lors des travaux de la commission recherche de l'UBO.

5. Présentation du D.U MEER

Mme NÉDÉLEC, directrice adjointe Formation continue, présente le projet du D.U Médiation, Education à l'environnement et Recherches en éducation (MEER-édu).

Trois éléments sont présentés concernant cette dynamique d'offre de formation :

- Les DU proposés à l'INSPÉ visent à travailler sur des thématiques ciblées par un éclairage pluridisciplinaire de la Recherche.
- L'Académie de Rennes s'inscrit dans une démarche de formation tout au long de la vie et souhaite permettre la diplomation des agents en la liant au suivi des projets d'établissement dans le cadre du CNR.
- Le public est plus large que les acteurs de l'Éducation nationale et recrée les partenariats professionnels existants avec d'autres professionnels.

Le DU MEER-édu a été adopté en conseil d'institut en avril dernier. Il comprend 68 heures de formation. Le public visé est le suivant ; personnels de l'Éducation nationale, personnels de l'Enseignement Supérieur, animateurs, médiateurs et membres des collectivités territoriales travaillant dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Ce DU s'inscrit dans un cadre partenarial renforcé avec différents acteurs de l'éducation à l'environnement sur le territoire breton : Océanopolis, Office français de biodiversité, Institut Universitaire Européen de la Mer et Académie de Rennes.

Cinq domaines de compétences structurent la formation :

- Appréhender les enjeux sociétaux contemporains associés à la préservation de la biodiversité et aux changements climatiques dans le cadre de la transition écologique de l'école.
- Appréhender et investiguer les représentations des différents publics à l'égard du vivant
- Maîtriser des connaissances scientifiques relatives à l'éducation à l'environnement
- Concevoir et analyser un dispositif d'éducation à l'environnement en considérant la spécificité des publics visés (considérations développementale, culturelle, émotionnelle).
- Développer une démarche de recherche, de la problématisation à l'analyse des données.

Les responsables pédagogiques sont Isabelle KERMEN, professeure des universités, INSPÉ de Bretagne et Bertrand BALEINE, professeur de SVT, INSPÉ de Bretagne.

M. GUILLERME souligne la qualité de ce projet qui s'inscrit dans la dynamique académique.

6. AMI SHS

L'INSPÉ de Bretagne a contribué à la réflexion pour la phase 1 (réponses fin juillet) de l'appel à manifestation d'intérêt en SHS. La lettre d'intention a été déposée par Véronique Léonard-Roques, vice-présidente recherche Sciences Humaines et Sociales à l'UBO. Le projet déposé, dont l'acronyme est TRANSOLIT, vise à questionner les transformations des sociétés littorales face aux évolutions climatiques. Ce projet pensé sur 8 ans, vise à faire dialoguer les différentes disciplines des SHS pour i) caractériser les modalités d'adaptation passées et futures des sociétés littorales face aux évolutions climatiques ii) identifier les mécanismes qui contribueraient à développer des stratégies de résilience.

Le consortium constitué est important : CNRS, IRD, IFREMER, Université de Toulon, La Rochelle Université, Nantes Université, Université de Bretagne Sud, Université de Caen Normandie, Université de Nouvelle-Calédonie, Université de la Réunion, Université du Havre-Normandie, Université du Littoral Côte d'Opale.

Mme BONNETON-BOTTÉ contribuera auprès de l'équipe de la présidence de l'UBO à la phase 2 de l'élaboration du dossier (dépôt fin septembre). Elle précise en effet que les recherches en éducation menées à l'INSPÉ de Bretagne sur cette thématique et les capacités de dissémination de la composante (formation de formateurs, formations initiales, DU) devraient constituer un atout pour ce projet TRANSOLIT.

7. Séminaire France-Québec

Le prochain séminaire, le 19 juin 2024 de 17H à 18H30 heure française traitera des recherches participatives : « *Pourquoi et comment faire de la recherche participative ?* ». Christelle Pons, Emmanuelle Fily et Marietta Kersalé du laboratoire LATIM (Laboratoire de traitement des imageries médicales) présenteront un projet de recherche participative conçu avec et pour les enfants porteurs de handicap et de leur famille.

II-Délibération et arbitrage

Mme BONNETON-BOTTÉ indique que le conseil de perfectionnement de la mention 2nd degré n'a pas fait remonter de demandes de modifications.

Le conseil de perfectionnement 1^{er} degré s'est déroulé en présence du directeur de l'INSPÉ et de Catherine ARCHIERI, présidente de ce conseil.

Il a traité de deux points :

- **Évaluation de la formation** : la réflexion du conseil s'est appuyée sur les réponses à un questionnaire adressé aux formateurs du 1^{er} degré, les comptes-rendus des conseils de vie étudiante (CVE) des sites et le questionnaire UE 3 Recherche. L'enseignement à et par la recherche et la réalisation d'un mémoire soutenu constituent des éléments déterminants de la construction de l'identité professionnelle. La question de la recherche doit porter sur la professionnalité. La continuité de formation entre les 4 semestres doit être garantie. Il est à noter que la DSDEN 35 tient compte du sujet de mémoire pour l'affectation des étudiants contractuels alternants sur un poste. Un objectif est de permettre une meilleure lisibilité de la formation. Pour une meilleure lisibilité, il serait intéressant que les étudiants aient un livret de formation pour la mention premier degré. Les membres du conseil de perfectionnement ont insisté sur le fait qu'il fallait prendre en compte l'expérience usager.
- **Réforme** : le conseil de perfectionnement 1^{er} degré s'est exprimé sur le fait que l'INSPÉ avait vocation à porter la future licence PPE. Le continuum de formation 3 + 2 a été salué. Il faudra veiller à permettre des mobilités entrantes et sortantes, tout au long de la licence. Des CPGE sont intéressées pour que cette formation soit un débouché des classes préparatoires. Comme dit précédemment, il ne s'agira pas de fragiliser l'offre des universités. L'association CAPE a rappelé le souhait d'intervenir en formation initiale. Enfin, il a été précisé que cette licence pourrait potentiellement aboutir à une homogénéisation du vivier de candidats au concours. Le vivier actuel est très diversifié car les étudiants sont issus de parcours très différents. Cette homogénéisation pourrait favoriser le sentiment d'appartenance au corps et à l'institution.

Le président, M. TRICOT, propose que les grandes orientations pour la réforme soient mises au vote :

- L'INSPÉ a vocation à porter la licence de préparation au professorat des écoles.
- L'INSPÉ doit veiller à préserver le partenariat et le maillage territorial.
- Construire un continuum de formation (y compris en recherche) sur 5 ans.
- Comme toute licence universitaire, construire avec les partenaires des mobilités entrantes et sortantes vers d'autres licences.

Expression du vote (9 votants)

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

M. TRICOT remercie les membres du COSP et remercie M. LE GUENNEC et M. LORINQUER pour leur implication ces deux dernières années.

La séance est levée à 16h20.

Les dates des prochaines séances seront déterminées fin août.

Le président du COSP

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

André TRICOT